

Un communiqué de l'Institut du Bon-Pasteur

Author : spo

Categories : [Communiqué](#), [Eglise en France](#), [En Une](#)

Date : 18 septembre 2012



Un communiqué de l'Institut du Bon-Pasteur (IBP) a été publié sur le site de cet institut qui a connu depuis juillet dernier des difficultés de succession. Fait notoire : ce communiqué est écrit au nom de cinq fondateurs de cet institut, lesquels ont pourtant connu des désaccords plus ou moins notoires. Nous publions ce communiqué sans commentaire, à titre d'information. On le trouvera sur le [site de l'IBP](#).



Communiqué de la Maison Générale

Les cinq prêtres fondateurs de l'Institut du Bon-Pasteur,

MM. les abbés Laguérie, Héry, Aulagnier, de Tanouarn et Forestier, ont adressé hier à tous les membres une communication (15 septembre 2012) les appelant au respect du droit, de l'autorité romaine et de ses décisions, et les invitant à l'union. Nous en publions cet extrait :

« Nous, ses fondateurs, unis dans la perspective qui nous a rassemblés en 2006, tenons à rappeler ou à faire savoir à tous (extraits) :

« Que l'Institut est une œuvre d'Eglise « Nul ne peut poser un autre fondement » 1 Cor 3,11

« Que l'Institut du Bon-Pasteur étant une Société de vie apostolique érigée par le Saint-Siège par décret du 8 septembre 2006, il tient sa légitimité canonique, sans retour et définitive, comme sa juste autonomie, de cette approbation pontificale.

« Que ses fondateurs, tels qu'ils se sont exprimés dans les statuts approuvés par Rome, restent les interprètes authentiques du charisme propre de l'Institut.

« Que cet Institut a nécessairement l'esprit romain et ecclésial, en tous domaines dogmatiques, liturgiques, pastoraux et canoniques. Qu'il respecte donc l'autorité du Saint Sièges en toutes choses. Qu'il entend conserver ce lien de communion catholique, via la Commission Ecclesia Dei.

« Qu'il doit et entend agir toujours dans le respect du droit général de l'Eglise et s'y conformer, dans la fidélité et la loyauté, conformément à ses statuts.

« Qu'il se reconnaît et respecte, au dessus de son ordinaire et même de son chapitre, des supérieurs hiérarchiques clairement désignés en la personne du vice-président de la Commission Pontificale Ecclesia Dei (actuellement S.E. Mgr Joseph Augustine Di Noia) elle-même placée sous l'autorité du préfet de la Congrégation pour la doctrine de la Foi (actuellement S.E. Mgr Gerhard Ludwig Müller).

« Que ces mêmes fondateurs refusent et refuseront toujours tout esprit de fronde, d'irrespect ou de contestation de l'autorité, au-dedans comme au dehors de l'Institut. Ils réprouvent le mauvais esprit qui consiste à profiter d'une reconnaissance aussi prestigieuse et de la confiance des supérieurs, sans se soucier d'avoir à en honorer les exigences. Ils confirment que toute difficulté rencontrée doit se régler dans la concertation, le respect, la loyauté, conformément au droit de l'Eglise et aux statuts. »

Comme conclue la communication des cinq fondateurs de l'IBP :

« Ils invitent tous les prêtres, les séminaristes et les fidèles à prier le Bon-Pasteur afin

qu'Il réunisse en un seul bercail et sous sa houlette et l'expérience des anciens et la fougue des plus jeunes. Ils renouvellent leur confiance en la Providence pour augmenter (Auctoritas) et confirmer (signer avec) la grâce de la fondation, véritable cadeau du Saint-Père, de l'Eglise Romaine et du Christ-Jésus. »

La maison centrale rappelle et précise en outre :

Que les élections du chapitre de juillet 2012 ayant été contestées, puis rescindées par décret de la Commission Ecclesia Dei du 18 juillet, celles-ci seront refaites et organisées sans délai, dès que ce décret romain sera pleinement admis et suivi par tous les membres dans tous ses effets.

L'annulation des élections capitulaire par la Commission a pour effet, non de rendre vacant le siège de l'Institut, mais de reconduire le gouvernement tel qu'il était avant l'ouverture du chapitre : M. l'abbé Philippe Laguérie est titulaire de la charge de Supérieur général jusqu'à la tenue du prochain chapitre électif. De même se trouve reconduit à la charge d'assistant M. l'abbé Héry.

Le secrétaire chargé de la communication